



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rémunération

Année exécution du contrat	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année Rémunération mensuelle	27 % du SMIC ou SMC	43 % du SMIC ou SMC	53 % du SMIC ou SMC	100 % du SMIC ou SMC
2 ^e année Rémunération mensuelle	39% du SMIC ou SMC	51% du SMIC ou SMC	61 % du SMIC ou SMC	100% du SMIC ou SMC
3 ^e année Rémunération mensuelle	55 % du SMIC ou SMC	67 % du SMIC ou SMC	78 % du SMIC ou SMC	100 % du SMIC ou SMC

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Contrat à Durée Déterminée ou Indéterminée comportant une période d'essai de 45 jours consécutifs sur le temps de travail entreprise.
- L'apprenti bénéficie du statut de salarié. Il est considéré comme « apprenti étudiant des métiers ».
- L'apprenti pourra bénéficier de la protection sociale et de la mutuelle de l'entreprise comme tout autre salarié.
- Bénéficiaire : toute personne de 16 à 29 ans révolus.
- Le coût de la formation est financé par les opérateurs de compétences (OPCO)

AVANTAGES POUR L'APPRENTI

- La formation est gratuite pour l'apprenti.
- L'apprenti cotise pour la retraite dès le début de son contrat
- L'apprenti pourra bénéficier d'aides diverses (permis de conduire, équipement pédagogique, APL, Mobili-jeune..).
- Bénéficiaire : toute personne de 16 à 29 ans révolus.
- Le coût de la formation est financé par les opérateurs de compétences (OPCO)

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- L'employeur peut former le maître d'apprentissage en ayant le financement de sa formation par son OPCO.
- Réduction générale des cotisations patronales (ex-réductions Fillon)
- Aide à l'embauche de 5000 € par contrat d'apprentissage pour entreprises de—250 salariés et 2000 € pour les + de 250.
- Le coût de la formation est financé par les opérateurs de compétences (OPCO)